

LE MUNICIPAL



**Port-Daniel-
Gascons**

UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS

DÉCEMBRE 2025

VOLUME 25, NUMÉRO 4

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

District #1 : François Beaudin
Téléphone : (418) 396-5511

District #2 : Mireille Langlois
Téléphone : (418) 396-2745

District #3 : Denis Langlois
Téléphone : (418) 752-4157



District #4 : Marc-Aurèle Blais
Téléphone : (418) 680-2918

District #5 : Lynda Desbois
Téléphone : (438) 823-5820

District #6 : Sylvie Blais
Téléphone : (418) 396-2304

Maire : Henri Grenier
Téléphone : (418) 751-3156

PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES 2026
Lundi, 12 janvier / lundi, 9 février / lundi, 9 mars

MOT DU MAIRE



Chères citoyennes, chers citoyens,

À l'approche du temps des fêtes, je tiens d'abord à vous adresser, au nom du conseil municipal, des employés et en mon nom personnel, nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de sérénité.

Que cette période festive vous permette de profiter pleinement de vos proches et d'apprécier les moments qui rassemblent notre belle communauté.

Je souhaite également vous remercier pour votre patience et votre précieuse collaboration dans le cadre des travaux du réseau d'aqueduc et d'égout du secteur Gascons. Le chantier progresse très bien et les équipes poursuivent les travaux de manière soutenue. Votre compréhension face aux incon vénients temporaires contribue grandement au bon déroulement de ce projet majeur attendu depuis de nombreuses années.

En janvier, nous tiendrons une rencontre avec la firme Servitech, évaluateurs agréés, afin de permettre aux contribuables d'obtenir réponses à leurs questions concernant le dépôt du nouveau rôle d'évaluation triennal. Cette séance d'information sera une occasion importante d'éclaircir le processus d'évaluation et d'expliquer en toute transparence les changements apportés.

Pour terminer l'année dans l'esprit des fêtes, j'ai le plaisir de vous rappeler que la parade de Noël aura lieu :

samedi, 13 décembre dans le secteur Port-Daniel

dimanche, 14 décembre dans le secteur Gascons

Les deux défilés seront suivis le 14 décembre de la traditionnelle remise de cadeaux au Centre multifonctionnel, destinée à tous les enfants de la municipalité. Nous vous invitons en grand nombre à participer à ces moments de magie qui symbolisent parfaitement la chaleur et la solidarité qui nous caractérisent.

Au plaisir de vous voir aux activités festives et de poursuivre ensemble, en 2026, le développement et le rayonnement de Port-Daniel-Gascons.

Joyeux Noël et Bonne Année à toutes et à tous !

Votre maire,
Henri Grenier





CONCOURS ARBRES DE NOËL INTÉRIEURS

En raison des travaux de l'aqueduc (Secteur Gascons), le concours porte, cette année, sur les sapins de Noël intérieurs. Participez en envoyant une photo de votre sapin entre le 1^{er} et 30 décembre.

Prix : 75\$ par tirage au sort pour chacun des districts et deux bons d'achats de 50\$ offerts par BMR, Richard Briand propriétaire

Envoyez votre photo à Sylvie Blais via Facebook ou vivi.blais@hotmail.com



PATINAGE ET LOCATION DE GLACE

Patinage libre avec décor des fêtes 21, 22 et 23 décembre

13h à 16h et 17 à 21h

Location par bloc de 1 heure : 28, 29 30 décembre

13h à 16h et 17h à 21h

Information et réservation 581-351-1137 avant le 22 décembre 15h

Ou avec Wendy à l'accueil



RAQUETTES AU CLAIR DE LUNE

Venez bouger en pleine nature cet hiver en participant à nos sorties guidées (gratuites) en raquettes et dégustez un bon repas chaud pour récompenser vos efforts !

Dates : vendredis, 30 janvier et 27 février

Heure et lieu : 17h à 19h au Centre Plein Air La Souche

Une activité familiale de raquettes de jour sera organisée pendant la semaine de relâche. La programmation détaillée sera envoyée par la poste en février.

JOURNÉE PRÉ-NOVICE

Venez encourager la relève du hockey !

Date : 11 janvier 2026 au Centre sportif

plus d'informations à venir sous peu : Facebook et site internet





GYM MUNICIPAL

Heure et lieu : 7j/7 5h à 22h au Centre Sportif

Heure d'ouverture à l'accueil pour inscription et abonnement : lundi au jeudi de 8h à midi et 13h à 21h. Vendredi de 16 h à 21h. Horaire de la semaine publiée sur notre page facebook.

Coût : diffère selon le type d'abonnement choisi

Vous pouvez réserver via la plate-forme de réservation : inscription – service des loisirs ou vous pouvez vous présenter directement sur place (argent, carte de débit ou crédit)

Information et inscription : 581-351-1137

Prévoyez le temps des fêtes en avance ! Limite 22 décembre 16h pour vous inscrire et vous assurer que vous allez pouvoir venir pendant les jours fériés !

BADMINTON ET PICKLEBALL LIBRE

Heure et lieu : horaire diffère selon la semaine,
à la palestre du Centre Sportif



Coût : 10\$/heure pour 2 à 4 personnes

Vous pouvez réserver via la plate-forme de réservation : inscription – service de loisirs ou vous pouvez vous présenter directement sur place (argent, carte de débit ou crédit)

Information et réservation; 581-351-1137

COURS DE SPORT OU AUTRES

La session HIVER commence sous peu en janvier 2026

Taekwondo, yoga, crossfit, viactive 50+

En nouveauté : danse country-pop, pilates et raquette 50+

Plus d'informations à venir sous peu sur notre page Facebook et site internet

QUILLES AMICALES MADA



Venez jouer aux quilles gratuitement cet hiver. Pour les citoyens âgés de 50 ans et plus

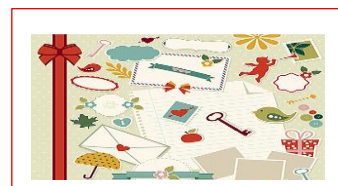
4 sorties : 12 janvier, 9 février, 9 mars et 13 avril

Heure et lieu : les lundis, de 10h à midi au Salon de quilles de Chandler

Inscription : Isabelle au 581-351-1137



Le petit salon MADA de Port-Daniel-Gascons reprend service avec une programmation gratuite et diversifiée pour nos aînés. Exceptionnellement, c'est à la Bibliothèque municipale que les activités auront lieu et aucune inscription est demandée



Scrapbooking – 21 janvier à 13h00

Aidés par Clody et Isabelle, apportez des images qui vous sont chères et amusez-vous à les embellir. L'objectif est de mettre en valeur des souvenirs de manière plus originale et artistique qu'avec un simple album-photos. Tout le matériel est fourni.



Au volant de ma santé – 18 février à 13h00

La sécurité routière n'a pas d'âge!

Présenté par Isabelle Cyr,

coordonnatrice en police communautaire.

La conférence vise :

- à informer sur différents aspects en lien avec la conduite sécuritaire d'un véhicule et sur les examens de santé exigés par la SAAQ
- Revoir certaines techniques de conduites et certaines lois;
- Répondre aux préoccupations des aînés ou des proches aidants

JOUJOUTHÈQUE		
SAMEDI, DE 10 À MIDI		
17 JANVIER	7 FÉVRIER	7 MARS
La joujouthèque de Port-Daniel-Gascons reprend service avec une programmation gratuite et diversifiée pour vos enfants de 0 à 7 ans. C'est au sous-sol de l'Hôtel de Ville que les activités auront lieu et aucune inscription n'est demandée. Visitez notre page Facebook pour plus de détails sur la programmation.		

Chapitre 11

ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR

Règlement de zonage, chapitre 11, article 11.2

11.2 ENTREPOSAGE D'UNE ROULOTTE DE CAMPING, D'UNE ROULOTTE, D'UN BATEAU DE PLAISANCE OU D'UNE REMORQUE

L'entreposage d'une roulotte de camping, d'une roulotte, d'une remorque ou d'un bateau de plaisance est autorisé sur un terrain sous réserve du respect des dispositions suivantes :

- 1° l'entreposage est effectué en cour latérale ou en cour arrière à au moins 2 m des lignes de lot ;
- 2° le véhicule entreposé possède une immatriculation valide et est en état de fonctionner sur la route ou sur l'eau ;
- 3° un seul véhicule de chaque type peut être entreposé sur un terrain appartenant au propriétaire des véhicules entreposés ;
- 4° l'entreposage doit être effectué sur un terrain où est situé un bâtiment résidentiel ;
- 5° l'entreposage doit être effectué dans la cour arrière ou dans les cours latérales du terrain ;
- 6° la roulotte ne doit pas être une source de pollution ou de nuisance ;
- 7° la roulotte ne peut être reliée à un réseau public de distribution d'électricité ;
- 8° la longueur du véhicule entreposé ne doit pas excéder 9 m ;
- 9° toute construction ou aménagement permanent et accessoire à une roulotte ou véhicule récréatif tels que : galeries, pavage, remise, plate-forme, piscine, spa, jeux, clôture sont prohibés. De plus, une roulotte ne peut servir d'habitation sur une base temporaire ou permanente, être connectée à un service d'aqueduc ou d'eau potable sous pression, ni à un réseau d'égout ni à un système d'évacuation et de traitement des eaux usées.

Pour plus d'informations, communiquer avec l'inspectrice municipale.

Avis à la population

Rappel du règlement
concernant l'entretien des chemins d'hiver
pour la circulation des véhicules automobiles



Article 5 : dépôt de la neige

Lors du déneigement des stationnements d'entrées charretières ou autres propriétés privées, nul ne peut déposer cette neige près des bornes d'incendie, sur les routes et chemins entretenus par la municipalité de façon à en encombrer la chaussée ou à en réduire la largeur carrossable.



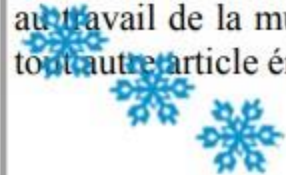
Article 6 : stationnement interdit

Il est formellement interdit de stationner tout véhicule automobile à l'intérieur de l'emprise des routes et chemins municipaux ainsi que dans les virées aménagées au bout de ces routes et chemins afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement qui y sont effectuées. Tout véhicule ainsi stationné sera remorqué aux frais de son propriétaire.

NB: Une attention particulière sera portée dans les routes donnant accès à un bâtiment sportif.

Article 7 : contrevenant au règlement

Est passible des pénalités édictées par le règlement quiconque empêche ou nuit au travail de la municipalité ou de son représentant ou quiconque contrevient à tout autre article énoncé au règlement.





| Collecte en hiver | ❄️

Voici quelques rappels pour disposer adéquatement votre bac l'hiver :

- ✅ Placez votre bac à environ 10 pieds de la ligne blanche, en arrière du trottoir;
- ✅ Dégagez le bac de tout obstacle et banc de neige afin qu'il soit bien visible par le chauffeur;
- ✅ Placez les roues orientées vers la maison;
- ✅ Sortez toujours le bac la veille au soir.



PARADE DU PÈRE NOËL

SAMEDI,
13 DÉCEMBRE
PORT-DANIEL

DÈS LA TOMBÉE DE
LA NUIT
16H00 À 18H00



DIMANCHE
14 DÉCEMBRE
GASCONS
SUIVI DE LA DISTRIBUTION
DE CADEAUX

17H00 À 19H00

CENTRE
MULTIFONCTIONNEL

2^{ème} étage

DISTRIBUTION DE CADEAUX

Pour tous les enfants d'âge préscolaire et primaire résidents de la municipalité. Pour vérifier que le nom est bien inscrit sur notre liste, appelez au 581-351-1137. Une preuve de résidence doit être présentée. Faire la demande avant le 11 décembre.

RALLYE de la MÉMOIRE



En vente au coût de 20 \$
Au profit de

Société Alzheimer

GASPÉSIE / ÎLES-DE-LA-MADELEINE



- 418 534-1313 pour acheter votre exemplaire.
- Paiement par virement Interac ou carte de crédit.

Cahier comprenant 22 jeux et questions variés qui feront assurément travailler vos méninges.



Vous avez jusqu'au 31 mars 2026 pour compléter votre rallye et nous le retourner.

Prix à gagner parmi les participants.

Au moment de l'impression du bulletin municipal,
le calendrier des collectes 2026 n'était pas disponible

POUR NOUS CONTACTER



418-396-5225	poste
Réception et taxation :	120
Inspectrice municipale :	121
Directeur des travaux publics:	122
Bibliothèque :	123
Centre sportif Marco-Sébastien Cyr :	128
Bureau d'accueil touristique :	129
Parc Colborne :	133
CPA La Souche :	135
restaurant :	136
Technicienne en loisirs	137
Dir. des loisirs, culture et tourisme :	124
Service Incendie :	125
Comptabilité :	126
Secrétariat :	133
Direction générale :	131
Adjointe à la direction :	134
Bureau du maire :	127

(Monsieur le maire préfère être appelé sur son cellulaire)

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL—GASCONS

Du lundi au jeudi

De 8h30 à 12h - 13h à 16h00

Vendredi : 8h30 à 12h00 Fermé en PM

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-5588



CENTRE SPORTIF MARCO-SÉBASTIEN CYR

Directeur des loisirs, culture et tourisme : 124

Technicienne en loisirs : 137

Téléphone : 418 396-5225 Télécopieur : 418 396-2333



Les bureaux municipaux seront fermés :
à partir du 22 décembre 2025
Ouverture aux citoyens, le mardi, 6 janvier 2026



PROCHAINE PARUTION MARS 2026

Si vous avez des communiqués à faire paraître dans le prochain bulletin municipal, veuillez-nous les faire parvenir au :

Courriel : gascons@munpdg.ca

Faire parvenir votre document avant la fin février.